

76 - Versement de subventions pour équipements solaires thermiques

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : La politique de développement durable portée en 2006 par la Ville de Besançon vers les citoyens s'est caractérisée par l'attribution de subventions pour l'installation d'un chauffe-eau solaire et d'un système solaire combiné.

Ce dispositif présente un intérêt particulier auprès des Bisontins qui désirent s'engager dans une action environnementale et économique.

Rappel du dispositif :

Développement de la filière solaire thermique :

Conformément à la délibération du 6 avril 2006, l'attribution d'une subvention est accordée à tout propriétaire ou bailleur (public ou privé) dépositaire d'un projet de mise en oeuvre d'une production d'eau chaude sanitaire et/ou d'eau de chauffage par panneaux solaires thermiques.

Le dispositif proposé permettra d'accorder une aide de 300 € par logement sur l'installation pour les propriétaires occupants, en complément des aides existantes dans la limite de 80 % d'aides publiques.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder les aides suivantes :

- | | |
|---|-------|
| - MARCEL Jacques, 14 bis rue des Oiseaux | 300 € |
| - MICHEL Pascal, 5 chemin de la Combe Noire | 300 € |
| - RAME Jean-Marc, 43 rue de Velotte | 300 € |
| - THEVENIN Olivier, 59 rue Emile Picard | 300 € |

La dépense d'un montant total de 1 200 € sera imputée au chapitre 204.93.2042.3613. 30900.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution des subventions.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2011.